



Divorce et vente des acquis immobilier

Par **lassfra**, le **16/09/2008** à **15:20**

Bonjour,

Mariée depuis 12 ans, nous avons acquis en commun un appartement en résidence principale, ainsi qu'un appartement "Loi de Robien".

Nous sommes maintenant propriétaire de notre résidence principale, mais l'appart. Loi de Robien a été acheté il y a 4 ans.

Nous avons deux filles 7ans et 24 ans;

Quelles sont les différentes solutions pour ne pas vendre l'appartement loi robien, et racheté la part de l'appartement Résidence Principale.

Merci.

F. Lassalle